



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Médiathèque - Règlement intérieur de la salle multimédia
N° de délibération : 20260608_11

Rapporteur : Fanny Bergeret

La Médiathèque de Sainte-Savine met à disposition de ses usagers plusieurs postes informatiques connectés à Internet au sein de son Espace multimédia public.
À la suite du récent vol d'un des ordinateurs, la Médiathèque a renforcé ses mesures de surveillance et modifier la procédure permettant l'accès à l'espace multimédia : inscription obligatoire des utilisateurs auprès de l'agent d'accueil dans un registre, restriction des sacs à dos ou volumineux et vérification systématique de la présence des ordinateurs à l'entrée et à la sortie des usagers au sein de l'espace multimédia.
Des dispositifs anti-vol sont en cours d'installation sur chaque équipement de l'espace multimédia.
L'application de ces mesures nécessite une mise à jour de la Charte d'utilisation de l'espace multimédia, que vous trouverez ci-jointe.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :
- Valider l'actualisation de la Charte d'utilisation de l'espace multimédia de la Médiathèque ;
 - Valider l'application de la Charte par le personnel de la Médiathèque ;
 - Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:37:47 +0200
Ref:11188109-16877414-1-D
Signature numérique
le Maire